

Montée du Docteur Chapuis B.P. 127 38209 VIENNE Cedex 04 74 31 33 33

Directrice: Annick DELPECH v.cucchini@ch-vienne.fr c.havard@ch-vienne.fr www.ifsi-vienne.fr/wordpress

N° existence : 38 07 84 504 N° SIRET : 26.38.00.328.000.19



EPREUVE DE SELECTION FPC (Formation Professionnelle Continue) Accès aux études d'infirmier(e) Rentrée 2025

Candidat relevant de la formation professionnelle continue et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale, Titulaire ou non du baccalauréat





Référence : IFSI-Validité : du 15/01 au 13/03/2025

Auteur: GCS IFSI du territoire

lyonnais

V. CUCCHINI, adjoint administratif IFSI Vienne **Validation**: A. DELPECH Directrice IFSI Vienne

Date: 15/01/2025

CALENDRIER – Modalités de sélection pour les candidats en Formation Professionnelle Continue

Dates D'inscriptions POUR TOUS LES CANDIDATS	□ <u>Ouverture</u> : Mercredi 15 Janvier 2025 □ <u>Clôture</u> : Jeudi 13 Mars 2025 (dossier complet et conforme) □ <u>Envoi des pièces (en une seule fois)</u> : du 15 janvier 2025 au 13 mars 2025, cachet de la poste faisant foi. <u>Tout dossier incomplet sera classé sans suite et annulera l'inscription</u> .
POUR TOUS LES CANDIDATS Epreuve de sélection Candidat en FPC (Formation Professionnelle Continue) (Justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection)	<u>Dossier à envoyer</u> CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE IFSI Montée du Docteur Chapuis – BP 127 38209 VIENNE CEDEX
POUR LES CANDIDATS FPC Droits d'inscription	150 EUROS
Sélection écrite Candidats FPC	Jeudi 3 Avril 2025 à 14H00
Epreuves orales Candidats FPC	Du 31 Mars au 6 mai 2025
POUR TOUS LES CANDIDATS (FPC - PARCOURSUP)	Résultats le Lundi 2 Juin 2025 à 9H00



Montée du Docteur Chapuis B.P. 127 38209 VIENNE Cedex 04 74 31 33 33

Directrice: Annick DELPECH v.cucchini@ch-vienne.fr c.havard@ch-vienne.fr www.ifsi-vienne.fr/wordpress

N° existence: 38 07 84 504 N° SIRET: 26.38.00.328.000.19



EPREUVE DE SELECTION FPC (Formation Professionnelle Continue) Accès aux études d'infirmier(e) Rentrée 2025

Candidat relevant de la formation professionnelle continue et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale, Titulaire ou non du baccalauréat





Référence : IFSI-Validité : du 15/01 au 13/03/2025

Auteur: GCS IFSI du territoire

lyonnais

V. CUCCHINI, adjoint administratif IFSI Vienne **Validation**: A. DELPECH Directrice IFSI Vienne

Date: 15/01/2025

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : Mercredi 15 janvier 2025 CLÔTURE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : Jeudi 13 mars 2025

Une seule session de sélection est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire de conventionnement université Lyon 1¹.

Vous devez vous inscrire et envoyer votre dossier dans un seul Institut du Territoire de Conventionnement Université Lyon 1 ¹.

Un candidat qui s'inscrit dans plusieurs IFSI du territoire verra sa candidature annulée.

Organisation des épreuves écrites et orales 2025

Chaque candidat dépose son dossier dans un seul institut, celui choisi en priorité n°1. Si son choix n°1 est l'IFSI de Vienne, il doit également s'inscrire sur le site internet https://formation.ifsi-vienne.fr/MvConcours.

Les dossiers doivent être envoyé par courrier recommandé avec accusé réception (aucune remise en mains propres) à :

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS MONTEE DU DR CHAPUIS BP 127 38209 VIENNE CEDEX

Lors de cette inscription, vous pouvez renseigner, sur la fiche administrative, la rubrique « autres choix » d'intégration pour les autres IFSI du territoire de conventionnement université Lyon 1, par ordre de priorité.

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection s'élèvent à 150 Euros.

Aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être fait quel que soit le motif.

¹ - Fleyriat Bourg-en-Bresse ; Orsac CPA Bourg-en-Bresse ; Bourgoin-Jallieu ; Bugey Hauteville ; Clemenceau Lyon ; Croix rouge Lyon ; Hospices civils de Lyon secteur est ; Rockefeller Lyon ; Saint Luc-Saint Joseph Lyon ; Santé social sud est Lyon ; Vinatier Lyon ; Vienne ; Hôpital Nord-Ouest Villefranche sur Saône



Montée du Docteur Chapuis B.P. 127 38209 VIENNE Cedex 04 74 31 33 33

Directrice: Annick DELPECH v.cucchini@ch-vienne.fr c.havard@ch-vienne.fr www.ifsi-vienne.fr/wordpress

N° existence : 38 07 84 504 N° SIRET : 26.38.00.328.000.19



EPREUVE DE SELECTION FPC (Formation Professionnelle Continue) Accès aux études d'infirmier(e) Rentrée 2025

Candidat relevant de la formation professionnelle continue et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale, Titulaire ou non du baccalauréat





Référence : IFSI-Validité : du 15/01 au 13/03/2025

Auteur: GCS IFSI du territoire

lyonnais

V. CUCCHINI, adjoint administratif IFSI Vienne **Validation**: A. DELPECH Directrice IFSI Vienne

Date: 15/01/2025

Modalités de paiement des frais d'inscription :

Les frais d'inscription à la sélection, d'un montant de 150 euros, sont à régler par CB sur internet : https://www.payfip.gouv.fr ou par chèque à l'adresse indiqué sur l'avis des sommes à payer.

Attendre la réception, par mail, de l'avis des sommes à payer pour procéder au règlement.

Il vous suffit de rentrer les références de l'avis des sommes à payer que vous recevrez par mail, (après votre pré-inscription sur notre site internet).

Pour valider définitivement votre inscription, vous devez impérativement retourner le justificatif de paiement à l'IFSI, en même temps que votre dossier d'inscription.

Sans réception du justificatif de paiement, votre inscription ne sera pas prise en compte.

CONSTITUTION du DOSSIER

Tous les documents demandés doivent être photocopiés

Les éléments constitutifs du dossier à envoyer sont les suivants :

- 1 curriculum vitae,
- 1 lettre de motivation (Formaliser son projet professionnel),
- 1 copie de tout diplôme préalablement obtenu (Ex : baccalauréat...),
- la fiche n°1 (fiche administrative),
- la fiche n°2 (fiche CNIL Droits à la protection des données),
- la fiche n°3 (choix des instituts),
- 1 copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour),
- La fiche n°4 (Etat récapitulatif des expériences professionnelles).
- 1 ou des attestation(s) du ou des employeurs justifiant en temps cumulé de 3 ans de cotisations à un régime de sécurité sociale à la date prévue des épreuves.
 Ces attestations doivent impérativement signifier précisément les dates d'emploi, la quotité de travail ainsi que le nombre d'heures effectuées.
- Le paiement de 150 euros correspondant aux frais de sélection (voir modalités de paiement ci-dessus),
- 3 enveloppes à fenêtre autocollantes (22 cm x 11 cm) affranchies au tarif en vigueur,
- Copie du carnet de vaccination (hépatite b à jour).

Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.



Montée du Docteur Chapuis B.P. 127 38209 VIENNE Cedex 04 74 31 33 33

Directrice: Annick DELPECH v.cucchini@ch-vienne.fr c.havard@ch-vienne.fr www.ifsi-vienne.fr/wordpress

N° existence: 38 07 84 504 N° SIRET: 26.38.00.328.000.19



EPREUVE DE SELECTION FPC (Formation Professionnelle Continue) Accès aux études d'infirmier(e) Rentrée 2025

Candidat relevant de la formation professionnelle continue et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale, Titulaire ou non du baccalauréat





Référence : IFSI-Validité : du 15/01 au 13/03/2025

Auteur: GCS IFSI du territoire

lyonnais

V. CUCCHINI, adjoint administratif IFSI Vienne **Validation**: A. DELPECH Directrice IFSI Vienne

Date: 15/01/2025

NATURE DE L'EPREUVE:

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle (cf. liste des documents à fournir).
- Une épreuve écrite comprenant :
 - Une sous-épreuve de rédaction et/ou des réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
 - Une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

L'épreuve écrite est notée sur 20 points.

Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

RÉSULTATS:

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Les résultats seront communiqués le 2 Juin 2025 à 9H00.

Les résultats seront communiqués :

- sur Internet site IFSI
- par affichage à l'Institut
- par courrier personnel à chaque candidat (seul document officiel valide).

<u>AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE</u>

ATTENTION : l'admission définitive est soumise, entre autres, à une obligation vaccinale :

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

· Diphtérie, tétanos, poliomyélite



Montée du Docteur Chapuis B.P. 127 38209 VIENNE Cedex 04 74 31 33 33

Directrice: Annick DELPECH v.cucchini@ch-vienne.fr c.havard@ch-vienne.fr www.ifsi-vienne.fr/wordpress

N° existence: 38 07 84 504 N° SIRET: 26.38.00.328.000.19



EPREUVE DE SELECTION FPC (Formation Professionnelle Continue) Accès aux études d'infirmier(e) Rentrée 2025

Candidat relevant de la formation professionnelle continue et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale, Titulaire ou non du baccalauréat





Référence : IFSI-Validité : du 15/01 au 13/03/2025

Auteur: GCS IFSI du territoire

lyonnais

V. CUCCHINI, adjoint administratif IFSI Vienne **Validation**: A. DELPECH Directrice IFSI Vienne

Date: 15/01/2025

• Hépatite B (Cette vaccination nécessite 3 injections de vaccins à un mois d'intervalle, dans la majorité des cas. Les résultats d'une sérologie, et leur interprétation par un médecin sont demandés dans le dossier d'inscription).

Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination il est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès validation de votre inscription.

FRAIS DE SCOLARITE

- Prise en charge par un employeur ou un OPCO: 6 500 euros (année scolaire 2025/2026), 6 500 euros (année scolaire 2026/2027), 6 700 euros (année scolaire 2027/2028) + 175 € droits d'inscription annuels légaux (tarif 2024/2025), + 103 € de la CVEC annuel (contribution à la vie d'étudiant et de campus) (tarif 2024/2025).
 - Les droits d'inscription et la CVEC sont réajustables chaque année.
- Autofinancement: 4 900 euros (année scolaire 2025/2026), 5 000 euros (année scolaire 2026/2027) 5 300 euros (année scolaire 2027/2028) + 175 € droits d'inscription annuels légaux (tarif 2024/2025), + 103 € de la CVEC annuel (contribution à la vie d'étudiant et de campus) (tarif 2024/2025). Les droits d'inscription et la CVEC sont réajustables chaque année.



Montée du Docteur Chapuis B.P. 127 38209 VIENNE Cedex 04 74 31 33 33

Directrice: Annick DELPECH v.cucchini@ch-vienne.fr c.havard@ch-vienne.fr www.ifsi-vienne.fr/wordpress

N° existence: 38 07 84 504 N° SIRET: 26.38.00.328.000.19



EPREUVE DE SELECTION FPC (Formation Professionnelle Continue) Accès aux études d'infirmier(e) Rentrée 2025

Candidat relevant de la formation professionnelle continue et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale, Titulaire ou non du baccalauréat





Référence : IFSI-Validité : du 15/01 au 13/03/2025

Auteur: GCS IFSI du territoire

lyonnais

V. CUCCHINI, adjoint administratif IFSI Vienne **Validation**: A. DELPECH Directrice IFSI Vienne

Date: 15/01/2025

PROCÉDURE DE PRÉINSCRIPTION

- 1. Se rendre sur le site internet https://formation.ifsi-vienne.fr/MyConcours
- 2. Procéder à l'étape 2 « s'inscrire »



- Indiquez une adresse mail valide, cochez « Je ne suis pas un robot » et validez ;
- Notez le résultat du calcul demandé et validez

Votre demande est traitée, vous retournez à la page d'accueil

3. Procédez à l'étape 3 « Se connecter »



Montée du Docteur Chapuis B.P. 127 38209 VIENNE Cedex 04 74 31 33 33

Directrice: Annick DELPECH v.cucchini@ch-vienne.fr c.havard@ch-vienne.fr www.ifsi-vienne.fr/wordpress

N° existence : 38 07 84 504 N° SIRET : 26.38.00.328.000.19



EPREUVE DE SELECTION FPC (Formation Professionnelle Continue) Accès aux études d'infirmier(e) Rentrée 2025

Candidat relevant de la formation professionnelle continue et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale, Titulaire ou non du baccalauréat





Référence : IFSI-Validité : du 15/01 au 13/03/2025

Auteur: GCS IFSI du territoire

lyonnais

V. CUCCHINI, adjoint administratif IFSI Vienne **Validation**: A. DELPECH Directrice IFSI Vienne

Date: 15/01/2025



- Vous avez été destinataire d'un courriel de la part de « IFSI du CH Lucien Hussel Vienne » vous communiquant un lien pour changer de mot de passe. Cliquez sur le lien et créez votre mot de passe.
- Indiquez votre adresse mail et votre mot de passe, validez ;
- Saisissez vos informations et enregistrez

Votre dossier a été créé

4. Récupérer le dossier d'inscription

Le dossier peut être téléchargé via le site internet et vous a également été adressé par mail.

<u>www.ifsi-vienne.fr/wordpress</u> – Devenir infirmier – accès à la formation infirmière – concours 2025 – dossier d'inscription FPC

- 5. Finaliser l'inscription
- Imprimer les documents à nous faire parvenir
- Les compléter et les renvoyer avec les justificatifs demandés

Conseils pour la connexion

Utiliser Microsoft Edge de préférence

Le logiciel de préinscription étant hébergé sur les serveurs du Centre Hospitalier de Vienne, vous pourrez rencontrer des problèmes de connexion liés à l'activité du CH.



Montée du Docteur Chapuis **B.P. 127** 38209 VIENNE Cedex 04 74 31 33 33

Directrice: Annick DELPECH v.cucchini@ch-vienne.fr c.havard@ch-vienne.fr www.ifsi-vienne.fr/wordpress

N° existence: 38 07 84 504 N° SIRET: 26.38.00.328.000.19



EPREUVE DE SELECTION FPC (Formation Professionnelle Continue) Accès aux études d'infirmier(e) Rentrée 2025

Candidat relevant de la formation professionnelle continue et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale, Titulaire ou non du baccalauréat





Référence : IFSI-Validité: du 15/01 au 13/03/2025

Auteur: GCS IFSI du territoire

lyonnais

V. CUCCHINI, adjoint administratif IFSI Vienne Validation : A. DELPECH Directrice IFSI Vienne

Date: 15/01/2025

Vous pourrez ainsi ne pas pouvoir vous connecter ou voir apparaître des messages



Nous vous invitons à :

- vider vos caches et historique de navigation
- utiliser la navigation privée
- vous connecter avant 9h et après 17h ou les WE

Proxy Error

The proxy server received an invalid response from an upstream server. The proxy server could not handle the request <u>GET /MyConcours/</u>.

Reason: Error reading from remote server

persévérer 😃

